

Jeux autochtones de l'Amérique du Nord 2020

Devis techniques des sports

CROSSE EN ENCLOS

DISCIPLINE :

La compétition de crosse en enclos des JAAN regroupera des équipes masculines dans les catégories d'âge 16U (athlètes nés en 2004 et après) et 19U (athlètes nés en 2001 et après) et des équipes féminines dans la catégorie d'âge 19U (athlètes nées en 2001 et après).

PARTICIPANTS :

Athlètes :

Chaque province, territoire et État peut inscrire un maximum de vingt (20) joueurs en uniforme dans chaque catégorie d'âge. Les vingt (20) joueurs doivent comprendre dix-huit (18) joueurs et deux (2) gardiens de but. Cinq (5) joueurs et un (1) gardien de but sont autorisés sur la surface de jeu en même temps.

Entraîneurs :

Chaque province, territoire et État peut accréditer deux (2) entraîneurs, un (1) thérapeute et un (1) chef d'équipe (gestionnaire) par équipe masculine et par équipe féminine. Au moins un (1) des membres du personnel doit être du même sexe que les athlètes de l'équipe participante.

Canada : exigences du PNCE (tous les entraîneurs doivent avoir les certifications d'entraîneur suivantes, ou l'équivalent)

Entraîneur-chef / entraîneur adjoint

- Niveau de formation : Introduction à la compétition – Crosse en enclos (formé)

États-Unis : tous les entraîneurs auront suivi avec succès un cours de certification spécifique à leur sport – pour les jeunes ou communautaire - reconnu dans leur État.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX :

La version la plus récente du livre des règlements de la crosse en enclos de la Fédération de crosse internationale sera utilisée, sauf indication contraire dans ce document.

FORMAT DE LA COMPÉTITION :

Le format de la compétition sera déterminé par le nombre d'inscriptions par catégorie d'âge. La société hôte mettra tout en œuvre afin que chaque équipe dispute le plus grand nombre de matchs possible. Chaque équipe disputera au moins trois matchs.

OFFICIELS :

L'arbitre en chef et les officiels seront désignés et approuvés par la société hôte. Les officiels doivent avoir au minimum une certification provinciale de niveau 2.

SPÉCIFICATIONS DU TERRAIN DE COMPÉTITION / DE L'ÉQUIPEMENT :

La surface de jeu de la crosse intérieure doit être constituée d'un matériau approuvé par la société hôte. L'enclos est fermé par un mur appelé « bandes » et fait de bois, de plastique ou de tout autre matériau approuvé par la société hôte. Un panneau de verre ou de tout autre matériau approprié est fixé en haut des bandes, d'une hauteur minimale de trois (3) pieds sur les côtés et de six (6) pieds aux extrémités, afin de garder la balle en jeu.

Les joueurs sont tenus de fournir leur propre équipement, qui doit être conforme aux règlements de la Fédération internationale de crosse. L'équipement exigé comprend le bâton de crosse, des gants de protection, des chaussures adéquates, des épaulières ou une veste de protection des épaules, un protecteur pour les côtes et un casque de protection équipé d'un masque facial et d'une courroie sous le menton, laquelle doit être correctement attachée des deux côtés. Un protecteur buccal intra-oral doit couvrir toutes dents de la mâchoire supérieure.

De plus, le gardien de but désigné devra porter un protège-cou, des protège-bras, un plastron, des protège-tibias et une coquille.

Les filets mesureront 4 pieds par 4 pieds.

RÈGLEMENTS DE LA COMPÉTITION :

Les règlements complets et actualisés sont disponibles à l'adresse

- Les parties de crosse en enclos durent soixante (60) minutes et sont divisées en trois (3) périodes de vingt (20) minutes chacune.
- Il y aura une pause de dix (10) minutes entre chaque période. Les équipes peuvent alors quitter le banc des joueurs.
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, le jeu se poursuit après une pause de cinq (5) minutes. La durée de première période supplémentaire sera de dix (10) minutes chronométrées.
- Si l'égalité persiste, les équipes changent de côté et disputent une période supplémentaire de vingt (20) minutes chronométrées. Le premier but marqué en prolongation met fin au match.